



Le Tri M I E S triel

Bulletin d'information de la municipalité



OCTOBRE 2010 – N°10

LE MOT DU MAIRE

Décidément les temps sont durs. C'est ce que l'on peut se dire en cette période où tombent les feuilles d'impôts locaux. Car la traque à la récupération d'argent est perceptible dans tous les domaines. Il est impératif de faire des économies et même les collectivités locales comme les communes n'y échappent pas. C'est pour cette raison que l'Etat a décidé de geler ses dotations pendant 3 ans. Quand on sait qu'il y a des communautés qui vont en percevoir davantage par des fusions ou des prises de compétences nouvelles, on peut imaginer que ce sera tout de même une baisse pour beaucoup de communes. Mais ne désespérez pas pour autant, il n'y aura pas d'augmentation des impôts fonciers comme on peut en voir dans certaines villes. D'abord parce que nous ne faisons pas de dépenses somptuaires et puis nous ne dépenserons que ce que nous avons ... en attendant des jours meilleurs.

Un petit évènement pour notre commune, c'est le retour du mammoth trouvé aux Fieux par Monsieur CHAMPAGNE, ou plus exactement des moulages de ses plus belles pièces. Ils ont été exposés à la salle de réunion de la mairie les 29 et 30 octobre mais il est toujours possible de venir les admirer jusqu'à la fin décembre dans cette même salle aux heures d'ouverture de la mairie. On commence enfin à récupérer des pièces ou des moulages de tout le matériel trouvé au cours de ces 30 ans de fouilles.

Autre manifestation ce trimestre, c'est le week-end consacré au téléthon. Les organisateurs semblent nous préparer des choses très intéressantes dont vous serez informés en son temps.

Permettez-moi enfin de souhaiter un bon anniversaire à Madame Denise AUBERT qui a eu 100 ans le 9 octobre. Bonne continuation à elle et à tous les autres.

Bernard CALMON

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration de l'armistice de la guerre de 1914-1918, se tiendra le

jeudi 11 novembre à 11h30

au monument aux morts.

Cette cérémonie sera suivie d'un apéritif offert par la municipalité à la salle de la mairie.

Réunion du conseil municipal du 23 août 2010

RENTREE SCOLAIRE 2010

28 élèves sont scolarisés à l'école de MIERS de ce fait, il est nécessaire d'avoir un accompagnateur pour 12 enfants pour le déplacement vers le restaurant qui tient lieu de cantine ; à MIERS nous avons 2 accompagnateurs. Depuis la fermeture d'une classe à ALVIGNAC une personne du service est disponible en complément des personnes déjà présentes. Une convention de mise à disposition de personnel qui définit notamment les conditions d'emploi a été établie avec la commune d'ALVIGNAC. Cette convention prend effet au 2 septembre 2010 pour une durée d'un an renouvelable une fois.

PROJET DE PARC SOLAIRE

La société SOLAIRE DIRECT a contacté des propriétaires de terrains agricoles du lieu dit « les roubidals», afin de lancer une étude sur l'installation d'un parc solaire. Tous, à l'exception d'un, ont été favorables. Il se pourrait qu'il y ait d'autres emplacements possibles.

La superficie de cette plate forme serait d'un maximum de 25 hectares et d'un minimum de 10 hectares.

25 hectares devraient représenter la consommation de **4000 foyers** environ hors chauffage.

Lors de cette présentation Mr le Maire a posé plusieurs questions :

L'impact sur l'environnement - néant.

- Absence de co-visibilité immédiate du site avec des riverains, aménagements d'arbres tout autour du site, seule visibilité serait sur les hauteurs
- Site de faible qualité (friches, landes, terres de faible qualité agricole, non irriguée, non remembrée, ...)

Le devenir de ces panneaux (recyclage).

Un fond de réserve est mis en place afin de financer la fin de cycle de ces panneaux.

Le Pourquoi des panneaux solaires ?

En matière de développement durable l'aménagement de parc solaire photovoltaïque font références.

- 1) Cela ne peut se faire qu'avec l'accord des propriétaires des terrains.
- 2) Approbation du conseil municipal. (obligation de l'inscrire dans le PLU).
- 3) Après le passage de la commission départementale afin d'étudier la faisabilité du projet.

Pas d'avis du Parc Régional. Pas d'avis non plus du Conseil régional.

Les produits attendus pour la commune seront sur la Cotisation Economique Territoriale (CET ex Taxe professionnelle) ainsi qu'un % du CA sera versé pour du mécénat.

Mr le Maire après avoir donné lecture d'un projet de délibération prescrivant l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune, demande aux membres du conseil municipal présents et représentés de bien vouloir se prononcer sur le principe d'un tel projet, et la poursuite par la Société Solaire direct des premières études : 5 voix pour, 4 abstentions.

PRESENTATION DU SCAES (Schéma de Cohérence des Aménagements Equipements et Services).

Une nouvelle réforme sur les communautés de communes verra le jour courant 2011.

Un Bureau d'études devra définir les besoins d'aménagements du département et par la suite proposera plusieurs découpages géographiques du département.

Notre secteur comprendrait 8 communautés de communes. L'adhésion au SCAES implique l'obligation pour la communauté de Padirac de participer au coût de l'intervention de ce Bureau d'études ce qui représentera la somme de 5000 €.

Les procès verbaux complets des réunions du conseil municipal sont téléchargeables sur

www.miers.fr

COMMISSION FLEURISSEMENT & AMENAGEMENT

Compte tenu que les conditions météorologiques de cet été n'ont pas été favorables à l'embellissement de vos balcons, terrasses et jardins, la commission fleurissement a décidé **de ne pas maintenir le concours interne** pour cette année. De ce fait, elle récompensera les plus belles réalisations et décorations de Noël :

TOUS A VOS BALCONS !!!





Mme Denise Aubert fête ses 100 ans !

Jeudi 21 octobre, la MAPAD de Gramat a organisé une réception, pour fêter l'anniversaire de Madame Denise AUBERT, qui a soufflé ses 100 bougies. Cette après-midi a été l'occasion pour sa famille, quelques amis et des élus, de lui rendre hommage et de partager avec elle la joie de fêter ses 100 ans ! Après les discours de circonstance, Bernard Calmon lui a remis son extrait de naissance daté du 09 octobre 1910 ainsi qu'un diplôme d'ancien combattant de 1939 à 1945. Les résidents du foyer « Marthe Robin » de Gramat ont assuré le spectacle, en jouant de la musique et en interprétant plusieurs chants. L'organisation de cette après-midi a été un vrai succès et a été très apprécié de la soixantaine de personnes présentes. Le conseil municipal adresse toutes ses félicitations et une bonne santé à Madame AUBERT !

STATION D'ÉPURATION

Mr Girou, expert désigné par le tribunal administratif, a rendu son rapport définitif sur les dysfonctionnements de notre station d'épuration. A ce jour, nous sommes dans l'attente d'une réponse de l'administration.

La communauté des communes édite une lettre d'information trimestrielle, adressé par mail aux personnes intéressées. Pour la recevoir, inscrivez-vous à l'adresse suivante :



contact@paysdepadirac.fr

PRETS A POSTER, POCHETTES, LIVRET ...

La vente des nouveaux prêts-à-poster de la commune est à un vrai succès. A ce jour, plus de 1000 exemplaires ont été vendus et un réapprovisionnement est en cours.

Des pochettes contenant les circuits de randonnées possibles sur le territoire de la communauté des communes, sont disponibles à l'agence postale au prix de 5 €.

Un livret sur le petit patrimoine de notre commune est en vente à l'agence postale au prix de 10 €.

Rénovation de l'ancien presbytère

Lot Habitat et Monsieur Rouède, architecte, ont présenté les esquisses du projet d'aménagement. Il sera réalisé au rez-de-jardin un logement T3 (aux normes personnes handicapées) de 67m², à l'étage 2 logements en duplex avec les combles, de 50 m² et 58m².

Calendrier prévisionnel :

Fin novembre 2010 : Dépôt du permis de construire

Printemps 2011 : Dossier d'appels d'offres et consultations des entreprises

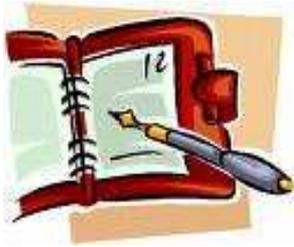
Septembre 2011 : Démarrage des travaux

Mai 2012 : Fin des travaux



RECENSEMENT DE LA POPULATION

En 2011, notre commune sera concernée par le recensement de la population. **Courant janvier**, Madame Véronique BOUNY, agent recenseur, se présentera à votre domicile afin de collecter les informations nécessaires. Nous vous remercions de lui réserver votre meilleur accueil.



Animations, sorties, balades...



Club des Aînés de Miers-les-Eaux

Un repas de Noël se déroulera le **12 décembre** au restaurant du Lion D'or à Miers.

Le **dimanche 23 janvier 2011**, le club organise à la salle communale de Padirac, un repas « choucroute » ouvert à tous, sans limite d'âge ! Venez nombreux, vous serez les bienvenus !

Programme Téléthon 2010

Samedi 4 décembre : de 14 heures à 17 heures, à l'école du village

- divers ateliers autour du thème de Noël avec la participation de l'institutrice et les enfants,
- vente de décoration et sujets de Noël,
- goûter gourmand avec la participation de la gym volontaire .

Samedi 4 décembre : à partir de 19 heures 30 :

Apéritif dinatoire à la salle de la mairie

Dimanche 5 décembre : à partir de 14 heures à la salle de la mairie

- atelier énoisage : Monsieur Georges MAILLOL, conteur, assurera l'animation (jeux, lots à gagner),
- collation offerte avec la participation du club des aînés, vente de crêpes

Afin d'assurer la pleine réussite de cette manifestation, nous vous sollicitons **pour nous offrir des noix**.

Vous pourrez les déposer dans la salle communale, aux heures d'ouverture de la poste en vous rapprochant de B. Cadiergues et ce du 15 au 30 novembre.

Nous vous remercions d'avance de votre générosité et de votre participation.



ETAT CIVIL

Mariage. Le 07 août, de Daphné VICHOT et Nicolas JAQUES.

Tous nos félicitations et nos vœux de bonheur à ces jeunes époux !

A l'occasion du mariage de Marie-Ange CASADEI et Jean-Jacques VAURS, le 03 juillet 2010, la somme de 150€ a été remise à la mairie pour participer à l'achat d'une Marianne qui décorera la nouvelle salle du conseil municipal.

Ouverture de la mairie

Lundi & Mardi : 14h-16h
Vendredi : 10h-12h
Tél : 05.65.33.61.50

Permanence de Mr le Maire

Lundi & Mardi : 14h-16h
Vendredi : 11h-12h
Samedi sur Rendez-vous

L'agence postale est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h - Tél : 05.65.33.63.60



Départ du courrier à 12h00